



Centre de Perfectionnement Interprofessionnel
Interprofessionelles Weiterbildungszentrum

Brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle

Conseiller particuliers et institutions pour toute question de
formation professionnelle

Transmettre des informations

pédagogie

Réaliser des mesures de formation

Piloter le développement de la qualité dans le système de
la formation professionnelle



Pour votre formation continue ...



Table des matières

TABLE DES MATIÈRES.....	2
1 A QUI S'ADRESSE LA FORMATION ? PROFIL PROFESSIONNEL.....	3
2 PROCESSUS DE QUALIFICATION.....	5
3 CONDITIONS D'ADMISSION AUX CERTIFICATS DES MODULES.....	7
4 CONDITIONS D'ADMISSION AU BREVET FÉDÉRAL (EXAMEN FINAL).....	8
5 MODULE A - CONSEILLER PARTICULIERS ET INSTITUTIONS POUR TOUTE QUESTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE.....	9
6 MODULE B - TRANSMETTRE DES INFORMATIONS.....	11
7 MODULE C - REALISER DES MESURES DE FORMATION.....	13
8 MODULE D - PILOTER LE DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE DANS LE SYSTEME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	14
9 TUTORAT POUR LE TRAVAIL FINAL	16
10 PLANNING.....	17
11 CONDITIONS GÉNÉRALES.....	18
12 FORMULAIRE D'INSCRIPTION	19
13 PLAN D'ACCÈS.....	20



Brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle

1 A qui s'adresse la formation ? Profil professionnel

La formation s'adresse à **vous**, qui assumez déjà ou visez une fonction d'encadrement au sein d'une école professionnelle ou d'un service rattaché à la formation professionnelle.

1.1 Profil de la formation

Domaine d'activité

Les spécialistes en formation professionnelle possèdent des compétences spécifiques dans le domaine de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle supérieure. Ils conseillent les personnes ainsi que les institutions privées et publiques et assument également des tâches de surveillance.

Ils travaillent le plus souvent dans un office cantonal, une entreprise ou une institution du domaine de la formation professionnelle.

Leur activité quotidienne comporte de fréquents contacts avec les apprentis, les autorités, les écoles, les responsables de la formation professionnelle dans les entreprises et les représentants des organisations du monde du travail.

Principales compétences opérationnelles

Les spécialistes en formation professionnelle

- conseillent les jeunes, les adultes, les entreprises et les institutions sur divers aspects de la formation professionnelle, notamment sur la procédure de qualification;
- gèrent des situations conflictuelles;
- donnent des renseignements et émettent des avis sur diverses questions relatives à la formation professionnelle;
- contribuent à la promotion de la formation professionnelle;
- renforcent la position de leur organisation;
- développent des actions de formation;
- conçoivent des actions de formation et accompagnent les processus d'apprentissage;
- s'emploient à maintenir des standards de qualité élevés dans toutes les phases de la formation professionnelle et dans les trois lieux d'apprentissage;
- veillent à la qualité de l'exécution des procédures de qualification.

Afin d'être à même d'exercer ces activités, les spécialistes en formation professionnelle possèdent une connaissance approfondie des bases légales de la formation professionnelle et des processus usuels du système de la formation professionnelle. Ils connaissent en outre les différentes voies permettant d'obtenir un titre de fin de formation. Ils adoptent une approche pragmatique, orientée vers les objectifs et vers les solutions.

Les spécialistes en formation professionnelle mènent régulièrement des entretiens durant lesquels ils appliquent diverses techniques d'entretien et méthodes de conseil. Lors de situations conflictuelles, ils disposent de stratégies leur permettant de proposer des solutions. Ils participent à des projets. Leurs aptitudes conceptuelles et leur capacité à motiver les personnes impliquées leur permettent de faire avancer les projets rapidement.

Les spécialistes en formation professionnelle disposent d'une large palette d'instruments et de méthodes visant à maintenir à long terme la qualité de la formation. Ils veillent aussi à l'application correcte des procédures de qualification.

Ils savent en outre planifier et mettre en œuvre des actions de formation, s'adresser à un groupe avec assurance et créer un climat favorisant l'apprentissage. Ils sont à même d'adapter le sujet enseigné au groupe cible.

Exercice de la profession

Les spécialistes en formation professionnelle ont de nombreuses interactions avec les collaborateurs de leur institution ainsi qu'avec les autres acteurs de la formation professionnelle. Ils assument la responsabilité de processus et de projets et, dans le cadre de leurs compétences, prennent les décisions qui s'y rapportent de manière indépendante.



Brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle

Les spécialistes en formation professionnelle ont conscience de la diversité de leurs rôles, de leurs tâches et de leurs responsabilités. Confrontés aux demandes des autres acteurs de la formation professionnelle, ils formulent leurs réponses en fonction du groupe cible. En outre, ils veillent à garder des contacts réguliers avec les membres de leur réseau dans la formation professionnelle.

D'un point de vue général, le travail des spécialistes en formation professionnelle est influencé par les décisions nationales et cantonales en matière de politique de formation. De plus, leurs activités quotidiennes sont déterminées par les cycles de formation, les dispositions légales ainsi que le budget que leur institution consacre à la formation professionnelle. En étant conscients de ce cadre ils relèvent les défis inhérents à leur mission et développent des solutions innovantes.

Les spécialistes en formation professionnelle se tiennent informés des évolutions du système éducatif suisse et de la formation professionnelle dans le contexte international. Ils savent comment et où obtenir des informations et sont capables de structurer ces dernières.

Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture

Par leur engagement, les spécialistes en formation professionnelle contribuent à donner une image positive du système de formation professionnelle. Par l'entretien de contacts avec les trois lieux d'apprentissage de la formation professionnelle initiale, ils apportent une contribution essentielle à la coopération entre ces trois lieux et au maintien de la motivation des entreprises à former des apprentis. Ils s'impliquent pour aider les jeunes à accomplir une formation qui constituera le socle de leur vie professionnelle. Ils accompagnent les adultes pour leur permettre d'obtenir un certificat de formation initiale ou d'accéder à une formation professionnelle supérieure en bénéficiant d'une prise en compte de leurs acquis.

Les formations professionnelles doivent régulièrement s'adapter à l'évolution du marché du travail. Les spécialistes en formation professionnelle favorisent ce développement en témoignant d'un souci constant de la qualité. Leur travail contribue à ce que les entreprises disposent de personnel qualifié.

Grâce à leur ouverture à de nouvelles approches, ils apportent un soutien important au développement de la formation professionnelle tout en garantissant le respect du cadre légal. Ils fournissent ainsi une base solide sur laquelle peuvent compter les entreprises et la garantie d'un traitement équitable et adéquat de tous les acteurs de la formation professionnelle.

1.2 Titre

Les titulaires du brevet sont autorisés à porter le titre protégé de (art. 7.12 du règlement)

- Spécialiste/Spezialiste en formation professionnelle avec brevet fédéral
- Berufsbildungsfachfrau/Berufsbildungsfachmann mit eidgenössischem Fachausweis
- Specialista della formazione professionale con attestato professionale federale

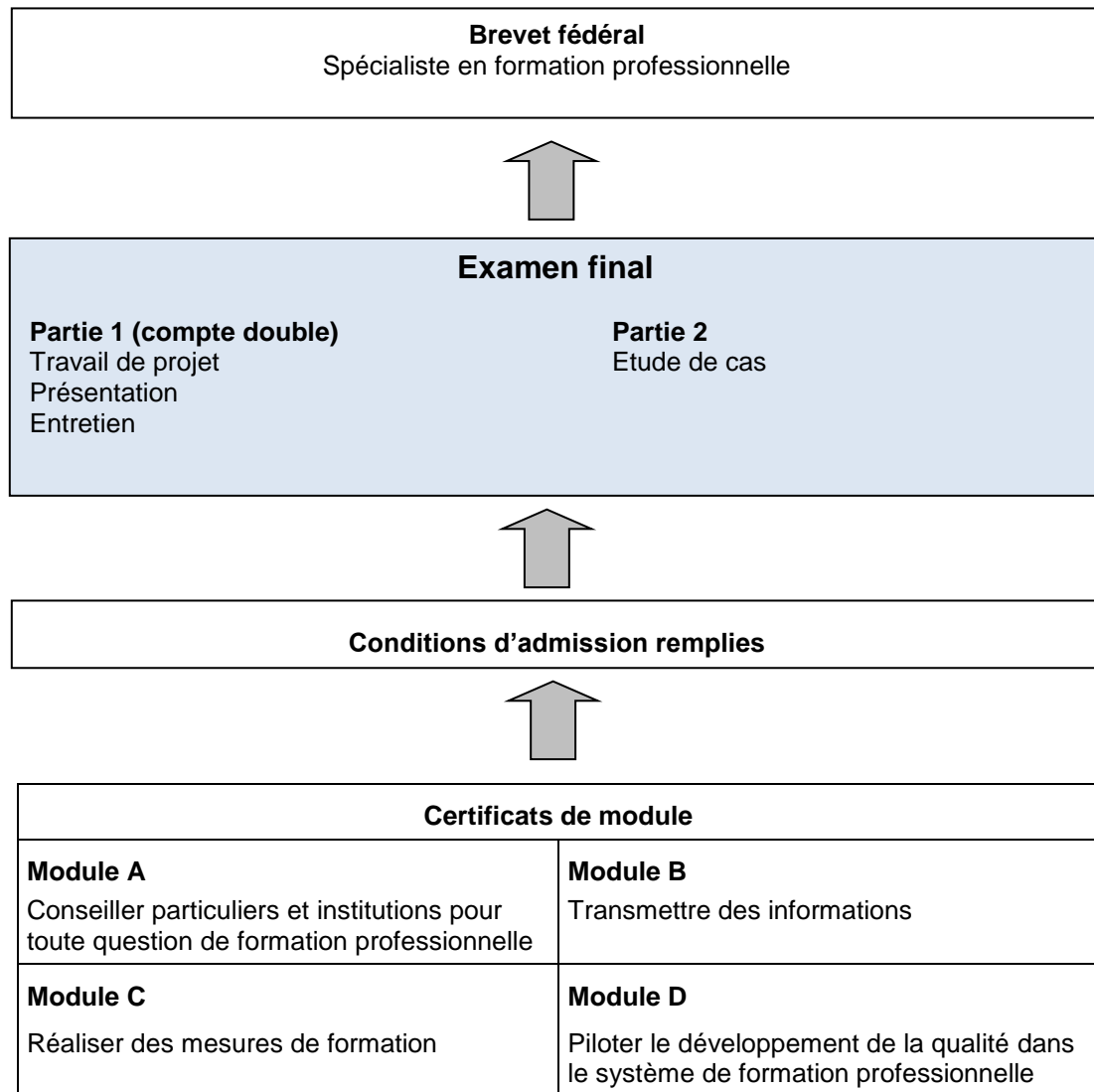
La traduction anglaise recommandée est

- Vocational Education and Training Specialist with Federal Diploma of Professional Education and Training (PET)



Brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle

2 Processus de qualification



Pour se préparer à l'examen professionnel du Brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle, le candidat (e) s ont deux conditions :

1. Etre titulaires des certificats des 4 modules

Pour ce faire ils peuvent :

1. Suivre la formation dispensée au CPI, selon la planification qui se trouve dans les pages suivantes et faire à la fin de chaque module, la certification
2. Considérer que la matière leur est acquise et se présenter uniquement aux certifications des modules aux conditions proposées par le CPI



Brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle

3. Faire reconnaître leur formation précédente et obtenir une reconnaissance partielle pour l'un ou l'autre des modules auprès de la commission AQ. La liste se trouve sur le site :

2. Préparer un travail de projet qui se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale :

Le travail doit se référer à un champ concret en relation avec le domaine dans lequel la candidate / le candidat exerce son activité professionnelle. Il montre les capacités des candidates et candidats à mettre en pratique ce qu'ils ont appris dans les modules.

Les candidates et candidats définissent et décrivent brièvement deux thèmes de leur environnement de travail. Une présentation orale valide l'ensemble du travail. Les détails se trouvent sur le site :

<http://www.sbbk.ch/dyn/20737.php>

Le CPI a mis en place, sur demande, un module de tutorat pour la préparation au travail final



Brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle

3 Conditions d'admission aux certificats des modules

Admission aux certificats des modules, selon l'art.3.2 et suivants des directives

Sont admis au certificat des modules les candidats qui (art. 3.2 des directives):

- justifient d'une expérience professionnelle d'au moins une année dans le domaine de la formation professionnelle;
- présentent une attestation ou un diplôme de formateur ou formatrice en entreprise (conformément à l'art. 44 OFPr).

L'inscription à un certificat de module se fait au moyen du bulletin d'inscription qui se trouve à la dernière page de la brochure.

Les papiers suivants doivent être joints au bulletin d'inscription (art 3.2 du règlement)

- a) un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat;
- b) les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;
- c) les copies des certificats de module ou des attestations d'équivalence correspondantes;
- d) deux propositions thématiques pour le travail de projet;
- e) l'indication de la langue d'examen;
- f) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo;
- g) l'indication du numéro d'assurance sociale (numéro AVS)¹.

Le CPI valide ou non l'inscription au vu des justificatifs apportés par le participant.

¹ La base légale de cette demande se trouve dans l'ordonnance sur les relevés statistiques (RS 431.012.1; annexe no 70). La commission AQ du SEFRI enregistre les numéros AVS sur mandat de l'Office des statistiques, qui les utilise uniquement à des fins statistiques.
Version 06.2018



Brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle

4 Conditions d'admission au brevet fédéral (examen final)

Admission à l'examen final (brevet fédéral) selon l'article 3.3 et suivant du règlement

Sont admis à l'examen final les candidats qui:

Formation de base	Expérience professionnelle
<ul style="list-style-type: none">Titre de fin de formation reconnu au niveau tertiaire ou titre jugé équivalent	<ul style="list-style-type: none">Et 2 ans de pratique professionnelle à plein temps dans le domaine de la formation professionnelle
ou <ul style="list-style-type: none">Titre de niveau secondaire et attestations de formation continue durant la vie professionnelle	<ul style="list-style-type: none">Et 9 ans d'expérience professionnelle (dont les années de CFC) et dont 2 ans dans le domaine de la formation professionnelle
et <ul style="list-style-type: none">dans tous les cas, attestation de cours ou d'un diplôme de formateur / -trice en entreprise (formation à la pédagogie professionnelle conformément à l'art. 44 OFPr)	
ET ont obtenu les certificats des modules requis ou disposent d'équivalence (validité de 6 ans)	

En cas de doute le dossier est envoyé à la Commission des examens pour prise de position.

Le formulaire d'inscription se trouve sur le lien :

<http://www.sbbk.ch/dyn/20737.php>

Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen et de la remise d'un travail personnel individuel complet dans le délai imparti



5 Module A - Conseiller particuliers et institutions pour toute question de formation professionnelle


Compétence opérationnelle	<p>A la fin du module, le ou la participant/e doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Conduire des entretiens de conseil avec des adolescents et leurs personnes de référence• Conduire des entretiens de conseil avec des adultes• Conseiller entreprises et institutions• Conseiller au sujet des procédures de qualification• Démêler les situations conflictuelles
Objectifs d'apprentissage	<p>Les spécialistes en formation professionnelle sont capables:</p> <ul style="list-style-type: none">• de placer les demandes de divers interlocuteurs dans le bon contexte;• de dispenser avec professionnalisme des conseils en matière de formation professionnelle (formation professionnelle initiale, formation professionnelle supérieure, formation continue à des fins professionnelles);• d'appliquer une forme de consultation adaptée aux personnes et à la question étudiée;• d'analyser les situations conflictuelles;• de décrire de façon appropriée des positions différentes;• d'élaborer des solutions concrètes avec les parties en conflit;• de cerner les limites de leur propre activité professionnelle;• de soumettre des propositions concrètes en vue de consultations supplémentaires;• de remettre leur travail en question;• d'expliquer les bases juridiques de la formation professionnelle aux plans national et cantonal;• d'expliquer le déroulement d'une procédure de qualification de manière adaptée au public cible;• de renseigner sur les systèmes de formation professionnelle au plan international.
Contenu	<ul style="list-style-type: none">• Fondements de la gestion des conflits• Moyens de gestion des projets• Fondements des entretiens de conseil avec les adolescents et les adultes (connaissances de base en psychologie comprises)• Offres des institutions spécialisées en orientation professionnelle et de carrière• Offres des services de conseils, p. ex. case management formation professionnelle, traitement des dépendances, protection des mineurs, consultations psychosociales• Médiation• Manuels concernant les procédures de qualification• Processus et procédures• Besoins des acteurs• Dispositions légales• Offres de formation initiale et continue• Système de formation professionnelle• Marché du travail• Interactions économiques



Brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle

Contrôle des compétences	<p>Le contrôle de compétence portant sur ce module consiste en une étude de cas écrite. La-le candidat-e décrit un cas tiré de sa pratique et l'analyse à l'aide des connaissances théoriques acquises. En se fondant sur l'analyse effectuée, elle-il exprime ce qu'il faudrait améliorer la prochaine fois.</p> <p>L'appréciation du contrôle de compétence est indiquée par la mention « réussi » / « non réussi ».</p>
Validation	<p>Ce certificat de module est reconnu comme partie des conditions d'admission à l'examen professionnel fédéral de spécialiste en formation professionnelle.</p> <p>Ce module équivaut à 100 heures de formation, dont 60 heures de cours (ce qui correspond à 40 leçons) et généralement à 40 heures de travail personnel</p>

Lieu de cours : CPI, Route des Grives 2, 1763 Granges-Paccot				
Dates de cours	Jour	Horaire	Périodes	Prix
11.01.2019 – 13.04.19	Vendredi et Samedi	08 :30 – 16 :00	80	3'500 .-
Certification : 10 mai	Vendredi			200.-

 journée « apprendre à apprendre et introduction à la formation »



6 Module B-Transmettre des informations

Compétence opérationnelle	A la fin du module, le ou la participant/e doit être capable de : <ul style="list-style-type: none">• Donner des renseignements• Réaliser des campagnes publicitaires• Rédiger des prises de position• Défendre les positions de sa propre organisation
Objectifs d'apprentissage	Les spécialistes en formation professionnelle avec brevet fédéral sont capables: <ul style="list-style-type: none">• d'expliquer le contexte d'une demande;• de répondre à des questions sur divers aspects et acteurs de la formation professionnelle;• de clarifier les demandes en rapport avec la formation professionnelle dans le contexte international;• d'expliquer de manière appropriée les processus administratifs et les bases légales concernant le groupe cible;• de présenter de manière intelligible une situation complexe;• de s'exprimer par écrit de manière claire et ciblée;• de situer d'autres opinions dans le contexte de la formation professionnelle;• de défendre les décisions prises vis-à-vis des tiers;• d'exposer oralement ou par écrit la position de sa propre institution dans une situation donnée;• d'assumer une fonction dirigeante au sein d'un organe;• d'apporter une contribution professionnelle substantielle dans un groupe de travail;• de remettre en question leur(s) propre(s) rôle(s);• de décider en quelles circonstances et sur quels thèmes promouvoir la formation professionnelle;• de projeter une action publicitaire (p. ex. conférence sur les places d'apprentissage, salon des professions);• de réaliser une action publicitaire avec professionnalisme;• de porter un regard critique sur l'efficacité de l'action publicitaire
Contenu	<ul style="list-style-type: none">• Dispositions légales• Processus• Système de formation professionnelle, acteurs et partenaires au sein du système (p. ex. SEFRI, OrTra, entreprises et écoles professionnelles)• Planification de manifestations, moyens et canaux publicitaires• Moyens de planification de projets• Capacités rédactionnelles• Rôle propre et apparence• Stratégie de négociation
Evaluation des acquis	<p>Le contrôle de compétence portant sur ce module consiste en une présentation orale. La/le candidat-e sélectionne un cas tiré de sa pratique et en décrit la genèse (le déroulement). L'exemple tiré de la pratique (p. ex. campagne publicitaire, prise de position) doit être adapté aux compétences opérationnelles requises pour ce module.</p> <p>L'appréciation du contrôle de compétence est indiquée par la mention «réussi» / «non réussi».</p>
Validation	Ce certificat de module est reconnu comme partie des conditions d'admission à l'examen professionnel fédéral de spécialiste en formation professionnelle.



Brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle

	Ce module équivaut à 44 heures de formation, dont 24 heures de cours (ce qui correspond à 32 leçons) et généralement à 20 heures de travail personnel
--	---

Lieu de cours : CPI, Route des Grives 2, 1763 Granges-Paccot				
Dates de cours	Jour	Horaire	Périodes	Prix
18.05.2019 – 26.06.19	Samedi	08 :30 – 16 :00	32	1'500 .-
Certification : 29.06.19	Samedi			500.-



7 Module C - Réaliser des mesures de formation

Compétence opérationnelle	A la fin du module, le ou la participant/e doit être capable de : <ul style="list-style-type: none">• Développer une mesure de formation• Réaliser une mesure de formation• Accompagner les processus d'apprentissage
Objectifs d'apprentissage	Les spécialistes en formation professionnelle avec brevet fédéral sont capables: <ul style="list-style-type: none">• d'adapter une mesure de formation aux besoins du public cible;• de projeter une offre de formation didactiquement convenable;• d'intégrer diverses méthodes d'enseignement dans une offre de formation;• de gérer les aspects administratifs d'un cours ou d'une formation;• d'expliquer des situations complexes de manière compréhensible;• de soutenir le transfert de connaissances théoriques dans la pratique professionnelle des participants;• de créer un climat propice à l'apprentissage;• de diriger une discussion;• d'amorcer un processus de réflexion;• de diriger les personnes ayant des difficultés d'apprentissage vers une personne compétente
Contenu	<ul style="list-style-type: none">• Projeter des mesures de formation• Réaliser une mesure de formation• Technique de médiation• Méthodologie et didactique• Apprentissage
Evaluation des acquis	Le contrôle de compétence portant sur ce module consiste en deux parties: une orale et une écrite. Dans la partie écrite, la/le candidat-e élabore la planification d'une mesure de formation. Au cours de la partie orale, elle/il réalise une des séquences de la mesure de formation planifiée avec le concours des participant-e-s au module. L'appréciation du contrôle de compétence est indiquée par la mention «réussi» / «non réussi».
Validation	Ce certificat de module est reconnu comme partie des conditions d'admission à l'examen professionnel fédéral de spécialiste en formation professionnelle. Ce module équivaut à 78 heures de formation, dont 48 heures de cours (ce qui correspond à 64 leçons) et généralement à 30 heures de travail personnel

Lieu de cours : CPI, Route des Grives 2, 1763 Granges-Paccot				
Dates de cours	Jour	Horaire	Périodes	Prix
07.09.2019 – 12.10.19	Vendredi et Samedi	08 :30 – 16 :00	64	2'800 .-
Certification Travail : 08.11.2019 Oral : 23.11.2019	Vendredi Samedi			500.-



8 Module D - Piloter le développement de la qualité dans le système de la formation professionnelle

Compétence opérationnelle	A la fin du module, le ou la participant/e doit être capable de : <ul style="list-style-type: none">• Assurer la qualité de la formation• Mettre les formations en œuvre• Surveiller les lieux de formation• Garantir la qualité d'exécution des procédures de qualification
Objectifs d'apprentissage	Les spécialistes en formation professionnelle avec brevet fédéral sont capables: <ul style="list-style-type: none">• d'appliquer les instruments de qualité;• d'établir une statistique simple;• d'interpréter des statistiques;• de proposer des mesures pour développer la qualité;• de piloter la mise en œuvre de nouvelles prescriptions de formation;• d'élaborer des documents d'application avec les personnes associées à la mise en œuvre;• de résoudre les problèmes résultant d'une procédure de qualification;• de prendre des mesures destinées à améliorer la qualité d'exécution des procédures de qualification;• d'aborder les difficultés rencontrées dans les lieux de formation;• de définir les mesures appropriées susceptibles de résoudre les problèmes.
Contenu	<ul style="list-style-type: none">• Dispositions légales• Statistiques• Instruments d'assurance-qualité, critères de qualité, normes et systèmes d'assurance-qualité• Services de consultation• Processus en matière de formation professionnelle• Partenaires en formation professionnelle (p. ex. SEFRI, OrTra, entreprises, écoles professionnelles)
Evaluation des acquis	Le contrôle de compétence portant sur ce module consiste en un travail écrit. La/le candidat-e choisit et décrit un cas tiré de sa pratique et adapté aux compétences opérationnelles requises pour ce module. L'appréciation du contrôle de compétence est indiquée par la mention «réussi» / «non réussi».
Validation	Ce certificat de module est reconnu comme partie des conditions d'admission à l'examen professionnel fédéral de spécialiste en formation professionnelle. Ce module équivaut à 44 heures de formation, dont 24 heures de cours (ce qui correspond à 32 leçons) et généralement à 20 heures de travail personnel



Brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle

Lieu de cours : CPI, Route des Grives 2, 1763 Granges-Paccot				
Dates de cours	Jour	Horaire	Périodes	Prix
30.11.2019 – 14.12.19	Vendredi et Samedi	08 :30 – 16 :00	32	1'500 .-
Certification : 17.01.2020	Vendredi			200.-



Brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle

9 Tutorat pour le travail final

Compétence opérationnelle

A la fin du module, le ou la participant/e doit être capable d'élaborer et de soutenir un travail de projet.

Le travail de projet se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale. Le travail doit se référer à un champ concret en relation avec le domaine dans lequel la candidate / le candidat exerce son activité professionnelle. Il montre les capacités des candidates et candidats à mettre en pratique ou non ce qu'ils ont appris dans les modules.

Contenu

- Analyse et compréhension des consignes de rédaction : inscription à la procédure de qualification et rédaction du travail final ; guide méthodologique
- Relecture du travail final par un relecteur professionnel pour correction orthographique et syntaxique
- Rhétorique et présentation en vue de la soutenance du travail et simulation individuelle de la défense du travail avec feed-back
- Méthodologie de l'étude de cas

Attention : le travail de relecture et de préparation à la soutenance aborde le côté formel de l'exercice et non le côté contenu. Le fond du travail sera évalué par les experts du brevet uniquement.

Organisation

Guide méthodologique : accompagnement en groupe

Relecture du travail final par un relecteur professionnel à raison d'un seul envoi par personne pour une correction orthographique et une proposition d'amélioration syntaxique

Rhétorique et présentation en vue de la soutenance du travail et simulation individuelle de la défense du travail avec feed-back en présentiel

Méthodologie et simulation de l'étude de cas

Pré-requis

Avoir acquis et certifié tous les modules faisant partie du brevet de spécialiste de la formation professionnelle et répondre aux conditions d'admission à l'examen final. Avoir terminé l'écriture de son travail final.

Lieu de cours : CPI, Route des Grives 2, 1763 Granges-Paccot

Dates	Jour	Horaire	Périodes	Prix
Planification prévue pour 2020				990.-



Brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle

10 Planning

Date	Jour	Formateur	Module
11.01.2019	Vendredi	CPI	Journée d'introduction
12.01.2019	Samedi		Module A : Conseiller particuliers et institutions pour toute question de formation professionnelle 80 périodes
26.01.2019	Samedi		
09.02.2019	Samedi		
22.02.2019	Vendredi		
23.02.2019	Samedi		
16.03.2019	Samedi		
29.03.2019	Vendredi		
30.03.2019	Samedi		
12.04.2019	Vendredi		
13.04.2019	Samedi		
Délai de remise du travail MA : vendredi 10 mai			
18.05.2019	Samedi		Module B : Transmettre des informations 32 périodes
25.05.2019	Samedi		
08.06.2019	Samedi		
15.06.2019	Samedi		
Examen oral MB : samedi 29 juin			
07.09.2019	Samedi		Module C : Réaliser des mesures de formation 64 périodes
14.09.2019	Samedi		
20.09.2019	Vendredi		
21.09.2019	Samedi		
28.09.2019	Samedi		
05.10.2019	Samedi		
11.10.2019	Vendredi		
12.10.2019	Samedi		
Délai de remise du travail MC : vendredi 8 novembre			
Examen oral MC : samedi 23 novembre			
30.11.2019	Samedi		Module D : Piloter le développement de la qualité dans le système de la formation professionnelle 32 périodes
07.12.2019	Samedi		
13.12.2019	Vendredi		
14.12.2019	Samedi		



Brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle

11 Conditions générales

CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission sont différentes pour chaque cours. Pour les formations menant aux brevets et diplômes fédéraux, ce sont les règlements des Associations professionnelles qui prévalent. En ce qui concerne les autres cours, le CPI indique pour chaque niveau les exigences d'admission des participant(e)s.

INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscriptions doivent être adressées au secrétariat par écrit ou par fax au moyen du bulletin d'inscription annexé, au plus tard 10 jours avant le début du cours ou par téléphone ou E-Mail (confirmation par écrit obligatoire). Les cours ne débutent que lorsque le nombre d'inscriptions est suffisant. Le CPI se réserve le droit de renvoyer ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez de participants. Le secrétariat en informera les participants en temps utile.

FINANCES

La finance de cours comprend le matériel et le support de cours ou selon les indications particulières. Une facture sera adressée à chaque participant. Seules les personnes s'étant acquittées de leur finance sont autorisées à fréquenter le cours. La quittance faisant foi.

COURS MODULAIRES

Les taxes de cours de courte durée doivent être versées en intégralité 5 jours avant le début du cours ou directement auprès de notre réceptionniste au moyen de l'EC-Direct ou de la Postcard. Elles ne sont en aucun cas remboursées.

FILIÈRES DE FORMATION

Les taxes de cours de longue durée et/ou brevet peuvent être versées par tranches, exigibles avant le début de chaque trimestre. Elles restent intégralement dues en cas de désistement d'un participant, sauf motif grave, dûment établi. En pareil cas, les taxes de cours, augmentées des frais administratifs, sont calculées proportionnellement au nombre d'heures de cours effectivement suivies.

Les montants des finances pour les cours modulaires et les filières de formation peuvent faire l'objet de modifications en fonction de l'évolution générale des charges d'exploitation du CPI et des décisions des autorités.

Par leur inscription, les participants aux cours s'engagent à respecter ces exigences, de même que les autres conditions générales.

DÉSISTEMENT

Les annulations se feront par écrit, en indiquant les motivations d'annulation (certificat médical, lettre de l'employeur, etc). En cas de désistement plus de 5 jours avant le début de la prestation, les frais administratifs sont fixés à Fr. 50.-. Passé ce délai et sans motivations d'annulation, la somme entière est due.

FRÉQUENTATION DES COURS

Dans l'intérêt de l'enseignement, les cours seront suivis avec régularité et ponctualité. En cas d'absence, les participants en informeront le secrétariat ou l'enseignant. Une attestation est délivrée aux participants qui ont participé au moins à 80 % des cours.

ATTESTATIONS ET CERTIFICATS

Les formations débouchent sur des certificats, diplômes et autres titres officiellement reconnus. Elles font l'objet d'un règlement spécifique. Pour certains cours, un test final est organisé; il permet d'obtenir une attestation des connaissances acquises.

ORDRE DANS LE BÂTIMENT

- Il est strictement interdit de fumer dans le bâtiment.
- Il est également interdit de manger et boire dans les salles d'informatique. Les places de travail seront laissées propres et en ordre.

LOCAUX ET DURÉE DE COURS

Les différents lieux de cours seront précisés sur la confirmation de cours adressée à chaque participant. Une période d'enseignement correspond à 45 minutes de cours.



Brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle



12 Formulaire d'inscription

Mme M.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ NP/Localité _____

Date de naissance _____

Tél. privé _____ Tél. prof. _____

Tél. mobile _____ E-mail _____

Veillez cocher les modules choisis	<input type="checkbox"/>	Mod. 1	Conseiller paraticuliers et institutions pour toute question de formation professionnelle	3'500.-
	<input type="checkbox"/>	Certification Mod. 1		200.-
	<input type="checkbox"/>	Mod. 2	Transmettre des informations	1'500.-
	<input type="checkbox"/>	Certification Mod. 2		500.-
	<input type="checkbox"/>	Mod. 3	Réaliser des mesures de formation	2'800.-
	<input type="checkbox"/>	Certification Mod. 3		500.-
	<input type="checkbox"/>	Mod. 4	Piloter le développement de la qualité dans le système de la formation professionnelle	1'500.-
	<input type="checkbox"/>	Certification Mod. 4		200.-
	<input type="checkbox"/>	Mod. 5	Préparation à l'examen fédéral / tutorat	990.-
	<input type="checkbox"/>	Je désire suivre la formation complète (4 modules, certifications et préparation à l'examen)		11'690.-

12.1	12.2 Mode de paiement
<input type="checkbox"/> par le participant <input type="checkbox"/> par le chômage N° de la caisse _____ <input type="checkbox"/> par l'employeur Adresse de l'employeur _____ + timbre et signature de l'employeur _____ _____ _____ _____	<input type="checkbox"/> La totalité du brevet avant le début de la formation <input type="checkbox"/> Par module, avant le début du module (sans intérêt) <input type="checkbox"/> Paiement échelonné, en accord avec le CPI (5% d'intérêt) <p>Remarque : Cette formation bénéficie d'une accréditation au chèque annuel de formation – CAF genevois. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre sur le site http://www.geneve.ch/cafi/</p>

ATTENTION : Les personnes inscrites auprès d'une caisse de chômage doivent impérativement obtenir l'accord de leur conseiller. Sans cet accord, l'inscription à un cours peut entraîner la suppression d'indemnités.

Je m'engage à payer le cours auquel je m'inscris et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales. Le CPI se réserve le droit de renvoyer ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez de participants.

Date _____ **Signature** _____

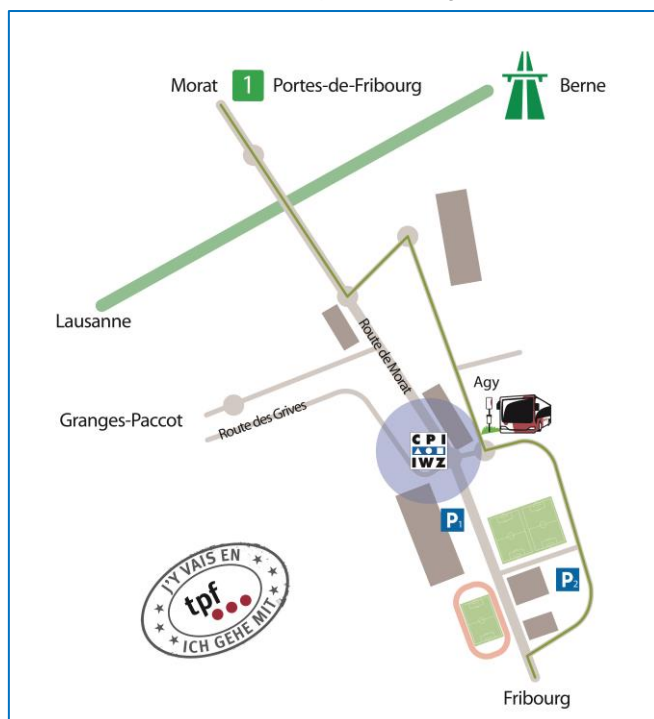
Adresse d'envoi:
CPI
Centre de perfectionnement interprofessionnel
Rte des Grives 2
1763 Granges-Paccot



Brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle

13 Plan d'accès

Centre de Perfectionnement Interprofessionnel CPI
Route des Grives 2 | 1763 Granges-Paccot



En bus, depuis la gare CFF de Fribourg

Prendre en face de la gare le bus n° 1 «Portes de Fribourg»

Sortir à l'arrêt «Agy»

7 arrêts depuis la gare pour une durée de 10 minutes

Marcher jusqu'au CPI environ 3 min (240 m)

En vélo libre-service

Voir www.velopass.ch

En voiture, depuis l'autoroute A12 (E27)

Sortie Fribourg-Nord

Suivre direction Fribourg

Tourner au deuxième rond-point à droite

Le Centre de Perfectionnement Interprofessionnel CPI se trouve à votre droite.

Le parking jouxtant le bâtiment occupé notamment par le CPI est payant 7/7 de 06h00 à 22h00 (env. CHF 10.- la demi-journée et CHF 20.- la journée).

Les autres possibilités les plus proches sont le parking extérieur (P1) du Centre commercial St-Léonard (env. CHF 8.- la demi-journée et CHF 16.- la journée) et le parking extérieur (P2) du cimetière St-Léonard (CHF 0.76 l'heure et CHF 8.- la journée).



Centre de Perfectionnement Interprofessionnel
Interprofessionelles Weiterbildungszentrum

26 305 27 60

Route des Grives 2
e-mail info@cp*i*.ch

phone +41

1763 Granges-Paccot **fax**

+41 26 305 27 65

www.cpi.ch